

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 119 du 15 septembre 2022, 14h00

Amphi Favoreu, Espace Cassin -site Schuman

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 6 octobre 2022

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE (pouvoir), Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD (absente), Emilie CARRETIER (pouvoir), Sophie DE CACQUERAY (pouvoir), Sébastien FOURNIER (pouvoir), Julien FROMONOT (pouvoir), Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (pouvoir).

Collège des Usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL (pouvoir), Mathilde CORNET (pouvoir), Damien JARFAUT, Servane LAHUEC (pouvoir), Théo LESCENT, Christophe LIN (pouvoir), Nicolas MASTORCHIO (pouvoir), Leonardo PEREZ, Logan THEBERT.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE, Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Marie-Laure GUIDI (pouvoir)

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Nombre de présents ou représentés : 28

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Chloé CHAMBON, Fanny CLAIN, Valérie DEBUICHE, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL LAMBERT, Jean-Louis MORO, Christophe PELLEGRINO, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Anne RIBAUD, Anaïs SAINT JONSSON, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Franck TORRE, Eric VALERIO, Laura YERNAUX.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITÉS

II. PRÉSENTATION(S)

- Bilan des actions d'orientation d'AMU
- Association étudiante : EMASSI

III. PROCÈS-VERBAUX

- PV de la séance du 7 juillet 2022

IV. FORMATION/PÉDAGOGIE

- Demandes de modifications des calendriers universitaires pour 2022/2023
- Mise à jour de la Charte des examens, à compter de 2022/2023
- Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022/2023 : complément
- Tarifs de formation continue pour les diplômes nationaux en 2022/2023 : avenant
- Demande d'accréditation du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire (IBODE)
- Demandes de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023
- Cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations de santé pour 2022/2023
 - o PASS
 - o L.AS
 - o Accès sélectif (2^{ème} année MMOPK)
- Blended intensive programs (BIP) / programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023
- Demande de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2022/2023
- Capacités d'accueil en deuxième et troisième années du 1^{er} cycle des formations MMOP pour 2023/2024
- Reconstitution des conditions de réinscription administrative sans frais pour 2022/2023 : diplôme de doctorat
- Exonération des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine en 2022/2023 : complément
- Reconstitution de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais, au titre de l'année 2022/2023

V. VIE ÉTUDIANTE

- Projets FSDIE



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05.



I. ACTUALITÉS

1) Plateforme « trouvermonmaster »

Une dépêche de l'AEF notifie que la plateforme s'adresserait aux publics français et européen titulaires d'un diplôme national de licence. Les étudiants hors union européenne devraient continuer à candidater via le service Études en France.

Le VP Formation fait la lecture du calendrier prévisionnel :

- o présentation de l'offre en février ;
- o phase de candidature sur le mois de mars ;
- o examen des candidatures de début avril à mi-juin ;
- o phase d'admission de mi-juin à mi-juillet.

Il n'est pas fait mention d'une phase complémentaire.

Au vu de cette procédure, **M. Leoncini** alerte à nouveau sur les conditions de travail dégradées des équipes pédagogiques et s'interroge sur des financements d'heures éventuelles pour le temps de gestion de ces dossiers. Puis, il demande si toutes les formations d'AMU sont bien présentes pour l'activation des CPF (compte personnel de formation).

Le VP Formation rappelle que l'État a récemment débloqué le point d'indice des fonctionnaires, mais le MESRI ne tient pas compte des heures complémentaires. **M. Valerio** explique que toutes les formations inscrites au RNCP ne sont pas systématiquement sur les CPF, il faut les faire enregistrer.

Mme Giacomelli fait part de son mécontentement quant à la surcharge de la fonction administrative d'un enseignant-chercheur. Elle rappelle que sa mission est avant tout de développer l'esprit critique. Elle préconise de mettre en place des systèmes plus rapides de sélection, comme le pratiquent certains établissements (Quiz...).

2) Enseignements hors maquette (CFVU du 7 juillet 2022)

Le VP formation indique que lors de la dernière CFVU, un tableau erroné pour l'IUT a été présenté en séance. En effet, l'après-midi même, le conseil de gestion de cette composante faisait modifier une ligne concernant les activités transverses (500 HTD au lieu de 400). La modification a été transmise pour validation du CA du 19 juillet 2022.

3) CFVU exceptionnelle le 29 septembre 2022

Le VP Formation rappelle que des réglementations dérogatoires imposent à certaines composantes d'actualiser tardivement leurs Modalités de contrôle des connaissances et des compétence (M3C). Afin de garantir un affichage des M3C, au plus tard à la fin du mois de septembre, une séance exceptionnelle sera organisée le 29 septembre prochain.

II. PRÉSENTATIONS

1) Association étudiante : EMASSI (Étudiants Marseillais actifs dans la société et la solidarité internationale)

Le VP Formation donne la parole aux deux étudiantes du secteur santé venues présenter les actions d'EMASSI : Chloé Chambon et Laura Yernaux.

Elles expliquent que les objectifs de cette association sont d'élaborer, de conduire et d'évaluer des projets solidaires et humanitaires, aussi bien en local qu'à l'international, en direction de toute population fragilisée.

Les représentantes de l'association font un focus sur les actions menées depuis l'été 2018, notamment dans des pays étrangers tels que le Pérou, le Bénin, l'Inde (...). Les étudiants récoltent avant leur départ des fonds pour aider bénévolement des populations à la construction de salles de classe, d'orphelinats ou encore de consultations sanitaires.

Mme Chaumoitre souligne que les étudiants financent eux-mêmes leur voyage.

Les étudiantes terminent leur présentation en indiquant qu'un bilan financier et moral des projets est présenté lors d'une conférence auprès des étudiants du secteur santé. Des présentations sont également effectuées auprès d'autres composantes pour favoriser la diffusion des actions solidaires.

M. Thebert conseille de faire ces présentations lors des prérentrées, notamment pour toucher le public des premières années. **Mme Delorge** les incite à participer aux forums des associations.

Rappel des dates :

- Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, site-Nord, Jardin du campus

Jeudi 22 septembre 2022 de 10h00 à 15h00

- Campus Marseille-Timone, Jardin du campus

Mardi 27 septembre 2022 de 10h00 à 15h00

- Campus Aix-en-Provence, Esplanades Egger et Pouillon

Jeudi 29 septembre 2022 de 10h00 à 17h00

- Campus Marseille-Centre, site Saint-Charles, Parvis Administratif

Jeudi 29 septembre 2022 de 10h30 à 17h00

- Campus Marseille-Luminy, Parvis TPR2

Jeudi 29 septembre 2022 de 11h00 à 16h00

M. Moro annonce que la course « Algernon » 38^{ème} édition, qui se déroule le 9 octobre prochain, est gratuite pour les étudiants car la CVEC finance cette partie. Il invite l'association EMASSI à y participer pour se faire connaître.

Les membres de la CFVU remercient l'association pour ces initiatives solidaires et leur implication.

(voir annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Bilan des actions d'orientation d'AMU pour 2020/2021

Mme Ribaud, vice-présidente déléguée à l'orientation et l'insertion professionnelle, présente le bilan du SUIO pour 2020/2021, ainsi qu'un récapitulatif des salons qui se sont tenus en 2021/2022.

28 400 étudiants ont été suivis par une équipe constituée d'environ 40 personnels en 2020/2021 et plus de 180 ateliers ont été organisés.

Elle présente ensuite les statistiques des visites et précise qu'il y a un certain décalage à comparer les chiffres des années passées à celles de la pandémie de Covid 19.

Elle cite les appuis qui ont aidé au développement des actions d'orientation, comme l'obtention de subventions de 4 appels à projets (AAP).

Elle rappelle ensuite les différentes catégories de salons :

- ceux dédiés à l'orientation (Studyrama, L'Étudiant, Salon des Masters, Forum rencontre d'Avignon, Journée porte ouverte) ;

- celui dédié à l'insertion pour les étudiants (forum stage emploi) avec des ateliers de préparation : simulation entretiens d'embauche, conseils CV/LM, photomaton, handicap.

Le taux de fréquentation est en légère hausse en 2021/2022 : 36 743 visiteurs pour un budget global en augmentation (120 011 €).

M. Magnouloux demande comment se poursuit l'accompagnement des étudiants depuis la reprise en présentiel. **Mme Ribaud** informe que les modalités de suivi dépendent de la maturité des étudiants. Les premières années sont reçues en présentiel, mais les étudiants de cycle 2 apprécient le suivi en distanciel car leurs problématiques concernent l'amélioration de l'insertion professionnelle.

M. Leoncini relève la charge de travail pour un effectif d'une quarantaine de personnes et s'interroge sur les conseils en orientation quand les personnels ne peuvent maîtriser toute l'offre. Il suppose que les missions sont déportées vers les composantes. Il souhaite connaître le pourcentage d'étudiants qui s'inscrivent à AMU après les informations prises sur les salons, compte tenu du budget en augmentation.

Mme Ribaud commente que le SUIO est divisé en deux pôles (Aix-en-Provence/Marseille) avec des équipes spécialisées sur chacun d'eux. Afin de répondre aux attentes des étudiants, le SUIO met en place dans le cadre de DREAM U des UE qui permettent en e-learning un accompagnement sur l'orientation et l'insertion avec l'appui d'un enseignant.

Le SUIO projette d'étendre le dispositif jusqu'en master. Il n'est donc pas question de transmettre la charge des missions sur les composantes, mais d'être complémentaires et de recueillir les expertises des enseignants et leurs connaissances fines et pédagogiques des disciplines.

Elle explique que le budget a été doublé car le salon de l'étudiant était organisé en virtuel sur deux jours. Elle ne dispose pas en revanche de statistiques d'inscriptions.

Le VP Formation confirme qu'au regard des enjeux majeurs, le SUIO n'a pas encore la dimension nécessaire pour gérer toutes les cohortes qu'elle pourrait accueillir. AMU travaille sur cette problématique. Il confirme qu'un retour relatif à l'impact des salons sur les inscriptions est nécessaire afin de vérifier comment imputer au mieux le budget communication et privilégier, éventuellement, la refonte du site web AMU.

Les membres de la CFVU remercient M. Ribaud pour ce bilan, puis s'interrogent sur la méthodologie pour recueillir les données auprès des étudiants : à savoir, par le biais de l'OVE dans le questionnaire « Formation », ou via l'ENT au moment de l'inscription des *primo* entrants.

M. Paraponaris demande si les calendriers des salons 2022/2023 sont disponibles. **Mme Ribaud** mentionne les prochaines dates concernant : « la journée de l'employabilité » le 11 novembre 2022 en distanciel et « le forum emploi stages » au palais de la bourse à la CCI de Marseille. Elle précise qu'un calendrier complet sera transmis aux vice-doyens formation.

(voir annexe 2 du présent procès-verbal)

III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La CFVU approuve, par 25 voix pour et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

IV. FORMATION/PEDAGOGIE

1) Demandes de modifications des calendriers universitaires pour 2022/2023

Mme Sevrez explique que les modifications apportées par la FSMPPM concernent le rythme pédagogique des masters 2 mention « santé ». La FDSP a transmis les rectifications relatives à la prérentrée, reportée au 01/09 au lieu du 31/08. Elle note quelques ajustements pour les LP, notamment au semestre 2, avec une augmentation du nombre de semaines de cours et stages .

Mme Souhami explique que la semaine de révision a contraint l'ajout d'une semaine de cours, mais elle sera organisée en distanciel.

Vote :

La CFVU approuve, par 27 voix pour et 1 abstention, les demandes de modifications des calendriers universitaires par la FSMPPM et le FDSP, pour 2022/2023.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

2) Mise à jour de la Charte des examens, à compter de 2022/2023

Mme Sevrez indique qu'un complément d'information a été spécifié pour les étudiants en situation de handicap (ESH) qui ont la possibilité de renoncer à l'aménagement proposé.

M. Leoncini note que les convocations à la session 2 continuent de poser problème si elles sont diffusées seulement cinq jours avant l'examen, car il reste peu de temps pour organiser la surveillance en cas d'empêchement d'un enseignant. **Le VP Formation** rappelle que la période est cependant notifiée dans les calendriers universitaires.

Mme Acquarini-Bruna s'arrête sur la phrase du chapitre II-3)-B) Correction des copies et égalité de traitement : « un anonymat des copies **peut** être mis en place pour les examens terminaux en présentiel ».

Le VP Formation indique qu'une certaine latitude est laissée à la composante pour organiser, selon ses moyens matériels, l'anonymat des corrections. Il propose d'en discuter avec des représentants étudiants et de reformuler, le cas échéant. Une information sera transmise lors de la CFVU du mois d'octobre.

Vote :

La CFVU approuve, par 25 voix pour et 3 abstentions, la mise à jour de la Charte des examens, à compter de 2022/2023.

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

3) Campagne annuelle des diplômes d'établissement pour 2022/2023 : complément

Le VP Formation indique que l'IUT a revu le tarif à la baisse du DESU mention « Gestion des opérations logistiques » (GOL), pour suivre les préconisations tarifaires de France compétence.

M. Leoncini fait part de son atterrement face à cette baisse de tarif alors que l'ensemble des postes de dépenses est en augmentation.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au réajustement du tarif de formation continue proposé par l'IUT pour le diplôme d'établissement « GOL ».

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

4) Tarifs de formation continue pour les diplômes nationaux en 2022/2023 : avenant

M. Valerio explique que le diplôme de « Préparateur/ Technicien en pharmacie », prévu en trois années en licence professionnelle, conserve le niveau BAC+2 qui permet de délivrer le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST). Par conséquent, un tarif doit être associé pour la formation continue.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à l'avenant tarifaire proposé par la faculté de Pharmacie pour le DEUST «Préparateur/ Technicien en pharmacie » pour 2022/2023 .

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

5) Demande d'accréditation du diplôme d'État d'Infirmier de bloc opératoire (IBODE)

Le VP Formation rappelle que l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Infirmier de bloc opératoire permet officiellement la mise en place de cette formation qui n'est plus expérimentale. Dans ce cadre, les établissements d'enseignement supérieur doivent demander l'accréditation pour pouvoir délivrer ce diplôme. La FSMPM est porteuse du dossier.

Mme Chaumoitre explique que la formation est dispensée en école interne, à l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille (APHM). Ainsi, la mise en place de la formation au sein de la FSMPM va se faire progressivement avec le partenaire.

M. Paraponaris en conclut que les autres formations paramédicales sont prêtes à être intégrées à l'enseignement supérieur. **Mme Chaumoitre** confirme que le processus a effectivement débuté à la FSMPM (métiers infirmiers ...) et PHARMA amorce les passerelles avec le diplôme de LP cité précédemment.

Le VP Formation souhaiterait qu'une synthèse des diplômes paramédicaux développés dans l'établissement dans le cadre de l'universitarisation des formations de santé soit présentée en CFVU.

Il propose de montrer comment s'articulent les formations de santé en lien avec les autres composantes, comme les LP à la FDS ou à l'IUT.

Mme Chaumoitre acquiesce car cette synthèse serait de surcroît utile pour les salons.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'accréditation portée par la FSMPM relativement au diplôme d'État d'Infirmier de bloc opératoire (IBODE).

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

6) Cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour les formations PASS, L.AS et l'accès sélectif (MMOPK).

Mme Chaumoitre indique que la mineure licence PASS « Sciences infirmières » a été incluse dans le cadrage, ainsi que les aménagements pour les étudiants en situation de handicap (ESH). Des précisions sont ajoutées, notamment pour la validation des résultats du semestre et de l'année : « *Les examens des mineures santé 1, 2 et 3 se déroulent sous la forme d'un contrôle terminal (QCM) en session 1 comme en session 2. Le contrôle terminal du semestre 1 et du semestre 2 de la mineure santé aura lieu en avril/mai, en présentiel* », sur le campus Marseille-Timone.

A propos de l'accès sélectif en deuxième année des études de santé (filières : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie [MMOPK]), elle indique qu'il s'agit d'un document distinct qui pourra être annexé aux M3C PASS et L.AS pour des raisons de commodité. Il est fait mention des cinq filières pour lesquelles elle conseille aux étudiants de procéder à une inscription pédagogique, dans le cas où ils changeraient d'avis sur leur orientation. Le texte précise également les conditions de redoublement ou de réorientations possibles si la L.AS n'est pas validée. Elle termine par les règles de départage des *ex aequo*. Elle rappelle que l'oral du PASS est identique aux L.AS. Les sujets sont diffusés, au même moment, aux deux voies d'accès. En revanche, les L.AS passent l'oral plus tard, ce qui leur laisse un temps supplémentaire de préparation.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au cadrage de Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour les formations PASS et L.AS et l'accès sélectif (MMOPK), au titre de l'année 2022/2023.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

7) Demandes de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023

Le VP Formation rappelle que les demandes de modifications proviennent d'adaptations au monde professionnel, d'appel à projets, ou de transformations dues à la réforme de santé.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux demandes de modifications de l'offre de formation des composantes FDS, FDSP, FSMPM et IMPGT pour 2022/2023.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

8) Blended intensive programs (BIP) / programmes intensifs hybrides, à compter de 2022/2023

Mme Bozzo rappelle le contexte de la mise en place de ces programmes en référence au guide des micro-crédits approuvé par la CFVU du 7 juillet 2022.

Les BIP correspondent à une nouvelle offre pédagogique, développée dans le cadre du programme Erasmus+, à laquelle l'université Européenne CIVIS a répondu.

Ces programmes reposent sur le développement de mobilités courtes et hybrides, définies dans un cadrage AMU qui prévoit une mobilité comprise entre 5 jours minimum et 30 jours maximum, complétée par un volume d'apprentissage virtuel avant ou après la mobilité physique.

Le programme doit s'appuyer sur un accord entre trois universités au minimum, dont une qui accueille et deux qui promeuvent cette mobilité sortante. Le nombre d'ECTS est limité à 6 pour 15 étudiants minimum.

Mme Bozzo rappelle qu'un BIP hybride doit correspondre à une UE existante en présentiel.

Elle annonce que les enseignements virtuels ne pourront pas être rémunérés cette année par AMU, car ils n'apparaissent pas dans l'outil ARES (gestion des paiements d'heures d'enseignements).

Cette année, CIVIS permettait 10 ouvertures de BIP dont 5 sont présentés à cette séance, pour des publics de master et doctorat:

ALLSH : « French travellers in Mediterranean lands »

FDS : « Biophysical techniques for analyzing molecular interactions »

FDS : « Organoid models in immuno-oncology »

FDS : « Technical innovations in basic and translational research : Applications to Immunology-Oncology »

IAE : « Entrepreneurial legitimacy »

Le projet est de lancer un AAP tous les 6 mois, soit le prochain en mars 2023.

M. Perez demande des explications sur la non rémunération. **Mme Bozzo** indique que la création d'une UE passe par une demande de modifications de l'offre de formation et la procédure n'a pas pu être réalisée par les composantes. L'AAP d'ERAMUS+ est paru en février et CIVIS a candidaté dès le mois de mai. Les intervenants n'étant pas nécessairement d'AMU, les modalités de rémunération dépendent de leur établissement de rattachement (CNRS, établissement étranger...).

M. Leoncini interroge sur la colonne des volumes horaires allant de 75 à 91 heures, alors qu'il s'agit de 6 crédits.

Mme Bozzo répond que le cadrage rédigé en collaboration avec la DRI indique que 20 à 30 heures de charge de travail personnel pour l'étudiant équivalent à 1 ECTS. AMU a choisi de faire apparaître les heures pour l'étudiant.

M. Torre demande si les mêmes contraintes sont rencontrées par les autres partenaires. Ce qui n'est pas systématiquement le cas, répond **Mme Bozzo**, car certains programmes sont intégrés au diplôme dans d'autres établissements.

M. Leoncini rappelle que la gouvernance avait annoncé que CIVIS ouvrirait plus d'opportunités. Or, il constate plus de souplesse en passant directement par Erasmus+. **Mme Bozzo** explique qu'au contraire la réactivité pour répondre à l'AAP était plus rapide à travers CIVIS. AMU n'était pas en mesure de constituer des dossiers hors CIVIS. Elle indique que pour compléter ces 10 mobilités acquises, 2 ouvertures supplémentaires ont été demandées par CIVIS.

Le VP Formation annonce qu'un AAP A*Midex va être lancé pour le continent africain pour étendre les opportunités de mobilités.

M. Magnouloux réfléchit à transformer un projet issu d'un des Groupements interdisciplinaires de formations thématiques (GIFT). Il demande s'il y avait déjà des accords entre universités parmi ces cinq projets, car il lui semble complexe de trouver les interlocuteurs. **Mme Chaumoitre** intervient pour expliquer que les référents CIVIS peuvent coordonner les partenariats selon les thématiques créées.

Mme BOZZO répond qu'un partenariat à la FDS existait pour l'un des programmes. A ce jour, la complétude des formulaires n'est accessible qu'aux dirigeants CIVIS. Elle a proposé de déposer des projets en ligne pour plus de lisibilité.

M. PEREZ s'interroge sur les écoles de saison citées dans le cadre des micro-crédits. **Mme Bozzo** explique que ces écoles reposent sur une thématique de recherche avec une dimension internationale ou les participants peuvent bénéficier de programmes, en principe, en dehors des périodes d'enseignements. **M. Pellegrino** ajoute que cela permet la mise en place de mentorat et l'accessibilité à des plateformes et des échanges interdisciplinaires.

Mme De Poncins revient sur la question des M3C si les AAP sont publiés tous les six mois, rappelant que les modalités doivent être publiées au plus tard à la fin du mois de septembre.

Mme Bozzo explique que CIVIS va travailler sur ces contraintes qui ne sont pas réglementairement imposées pour les autres partenaires, pour le moment le format des BIP s'adosse sur des écoles de saison si les UE sont modifiées.

M. Leoncini demande s'il n'y a pas de subventions cumulées dans ce cas, car les écoles de saisons sont supportées par des financements nationaux ANR liés à la recherche. **Mme Bozzo** indique que le dossier comporte la mention des autres supports financiers, s'il y a lieu.

L'établissement coordinateur peut recevoir une subvention de 6000 € à 8000 €. Les dépenses de mobilités étudiantes sont couvertes par des forfaits journaliers. Elle rappelle que la mise en place des BIP débute cette année, les problématiques se règlent au fil de l'eau.

Vote :

La CFVU approuve, par 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, la mise en place de Blended intensive programs (BIP)/ programmes intensifs hybrides au sein des composantes ALLSH, FDS et IAE, à compter de 2022/2023

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

9) Demande de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2022/2023

Mme Sevrez indique que les composantes ont intégré dans la totalité les aménagements pour les étudiants en situation de handicap (ESH) dans les niveaux II des M3C, excepté les sujets en braille. Le tableau récapitulatif précise les articles de niveaux III qui ont été modifiés.

Le VP Formation rappelle que les composantes ont approuvé leurs demandes de modifications. Il s'agit donc de formaliser les décisions par une délibération.

Il ajoute que les M3C de 2024 vont subir de plus importants changements avec les évolutions de maquettes prévues dans la demande d'accréditation de la nouvelle offre de formation.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances (M3C) présentées par ALLSH, EJCAM, FDS, FDSP, FEG, FSS, FSMPM, IAE, IEP, IMPGT, IUT, OSU et PHARMA.

(Annexe 11 du présent procès-verbal)

10) Capacités d'accueil en deuxième et troisième années du premier cycle des formations MMOP pour 2023/2024

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique (MMOP), l'université doit déterminer avant le 1^{er} octobre de l'année en cours, ses capacités d'accueil en deuxième et troisième année du premier cycle, pour l'année universitaire suivante.

Le VP Formation rappelle que les prospectives des objectifs quinquennaux d'admission pour la période 2023/2027 avaient été approuvées par le CA du 15 décembre 2021. Les capacités d'accueil prévues pour 2023/2024 à AMU étaient de 786, contre 766 cette année. La répartition proposée par le conseil de gestion de la FSMPM est la suivante :

- Médecine : 504 places
 - Maïeutique : 38 places
 - Odontologie : 72 places
 - Pharmacie : 172 places
- Total : 786 places**

Mme Chaumoitre ajoute que la formation « Masso-Kinésithérapie », qui n'est pas dans la réforme, affiche une capacité d'accueil de 170 places en 2022/2023 (au lieu de 140 l'année dernière).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, aux capacités d'accueil en MMOP, pour la rentrée 2023.
(Annexe 12 du présent procès-verbal)

11) Reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais pour 2022/2023 : diplôme de doctorat

Le VP Formation explique que l'objectif est d'accorder trois mois supplémentaires aux doctorants pour soutenir leur thèse. En effet, ces doctorants avaient débuté leur recherche dans un contexte de pandémie en 2020.

M. Leoncini demande ce qu'il en est des dates limites de stage. **Le VP Formation** confirme que la prolongation jusqu'au 31 décembre reste activée, au regard des périodes et modalités d'inscriptions votées.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais pour les doctorants en dernière année de thèse, au titre de l'année 2022/2023.
(Annexe 13 du présent procès-verbal)

12) Exonération des droits d'inscription pour les étudiants déplacés d'Ukraine en 2022/2023 : complément

Mme De Poncins explique que la circulaire du 5 juillet 2022 reconnaît les autorisations provisoires de séjour comme justificatifs permettant, notamment aux étudiants en provenance d'un établissement d'enseignement supérieur Ukrainien, de s'inscrire à l'université. Il est donc question d'élargir l'exonération à ce public en complétant la délibération du CA du 21 juin 2022.

M. Magnouloux ouvre le débat pour les autres étudiants provenant de pays en conflit armé. **M. Leoncini** estime que le MESRI ne devrait pas soutenir seul le coût des droits différenciés et suggère d'impliquer les autres ministères ou organismes internationaux. **Le VP Formation** rappelle les difficultés budgétaires et la limite réglementaire des 10 % d'exonérations autorisées, les droits différenciés étant supportés par l'établissement.

M. Moro alerte également sur une grande tension qui touchent les logements étudiants. A l'augmentation accrue des demandes s'ajoute un rééquilibrage de la répartition des chambres entre les réservations pour les étudiants nationaux et internationaux au CROUS.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les conditions complétant l'exonération totale des droits d'inscription aux étudiants déplacés d'Ukraine, au titre de l'année 2022/2023.
(Annexe 14 du présent procès-verbal)

13) Reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais, au titre de l'année 2022/2023

Le VP Formation rappelle que le dispositif avait été mis en place à la suite des explosions sur le port de Beyrouth, en août 2020, entraînant une situation financière critique. Il est proposé de reconduire l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants Libanais inscrit à un diplôme national à AMU pour l'année en cours.

Mme De Poncins précise que le document n'est pas inscrit à l'ordre du jour du CA de septembre, car ce point a été ajouté en urgence. La DEVE propose d'envoyer un mail aux composantes pour les informer de mettre en attente de paiement ces étudiants, en vue de la future délibération du CA du mois de novembre.

Les membres de la CFVU souhaitent que la procédure soit accélérée et insistent pour que le CA examine cette proposition dès la prochaine séance prévue le 20 septembre 2022.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la reconduction de l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants Libanais, au titre de l'année 2022/2023.

(Annexe 15 du présent procès-verbal)

V. VIE ETUDIANTE

- FSDIE

M. Moro explique que l'université a investi dans des tenues (T-Shirts, casquettes de couleurs vives) pour rendre les étudiants relais (information, santé, handicap) plus visibles sur les campus. Des triporteurs financés par la CVEC seront livrés pour le forum de associations.

Il enchaîne ensuite sur les dossiers classés en commission FSDIE du 8 septembre. Il s'agit principalement de projets qui n'avaient pas été traités en juillet pour la rentrée des associations.

Il détaille certains projets pour lesquels AMU réduit les financements, comme la reproduction du « Yearbooks ». Seuls les outils numériques pour le maquettage sont pris en charge, dans le respect d'un développement éco-responsable.

Concernant « Le forum des biotechnologies », la commission a veillé aux descriptifs des projets pour ne pas financer ce qui pourrait revenir aux composantes.

AMU va établir un récapitulatif de tous les outils afin de mettre à disposition une banque de matériel par campus afin que les associations les partagent.

Relativement au « trophée annuel des campus du territoire » (TACT), déjà évoqué lors de la dernière CFVU, le financement est fractionné afin d'exercer un contrôle sur l'avancée du projet qui rencontrera certainement un grand succès, le 5 novembre prochain à l'Arena d'Aix-en-Provence, estime **M. Moro**.

Le VP formation propose au vote les 15 435,28 € de subventions globales accordées par la commission *ad hoc*.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les avis de la commission FSDIE projets réunie le 8 septembre 2022.

(Annexe 16 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 17h00.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation